

REGLEMENT DE CONSULTATION

Consultation n° 25EMD033M

Marché Public de Services

**PRESTATION D'INGENIERIE PEDOLOGIQUE POUR LA CARACTERISATION ET
LA FORMULATION D'ANTHROPOSOLS MULTIFONCTIONNELS CONSTRUITS A
PARTIR DE MATERIAUX D'EXCAVATION**

Date limite de réception des offres :

Mercredi 30 Juillet 2025 à 12 h 00 (heure de Paris)

[https://www.marches-
publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2798803&orgAcronyme=a4n](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2798803&orgAcronyme=a4n)

Article 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la création d'une cartographie et d'un logiciel permettant aux propriétaires fonciers des Hauts de France de favoriser la valorisation des matériaux excavés sous forme de sols vivants et multi-fonctionnels (économie circulaire, biodiversité, décarbonation, gestion des eaux pluviales).

Le marché comprend les prestations suivantes :

- Caractérisation de matériaux d'excavation
- Formulation de substrats vivants
- Formulation d'amendements spécifiques
- Rédaction d'un rapport de synthèse réglementaire
- Mise en place de protocole d'essais
- Suivi des projets réalisés

Les descriptions des prestations attendues et les spécifications techniques sont précisées dans le CCTP et la DPGF.

Article 2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La consultation est passée selon la procédure formalisée (appel d'offre ouvert) en application du Code de la commande publique.

Les montants sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur, dans les conditions édictées par la réglementation.

Les prix doivent être présentés hors taxe et toutes taxes comprises, incluant les frais de douanes le cas échéant.

Montant estimatif du besoin : le budget estimé pour la prestation est de 231 600 € TTC.

Article 3 – DECOMPOSITION EN LOTS - ALLOTISSEMENT

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Dans le souci de respecter la cohérence des prestations sur toute la durée du marché, il est impératif que celles-ci soient réalisées par le même prestataire.

Article 4 – DUREE DU MARCHE OU DELAIS D'EXECUTION

Les prestations faisant l'objet du marché devront être livrées dans un délai de 24 mois à compter de la date de notification du marché.

Article 5 – VARIANTES – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

5.1. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.2 Prestations supplémentaires obligatoires –

Sans objet.

Article 6 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 – GROUPEMENT D'ENTREPRISE

Les candidatures pourront être présentées sous la forme d'un opérateur économique seul ou d'un groupement conjoint ou solidaire. Le mandataire ne pourra être le même pour plusieurs groupements.

Article 8 – MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le mode de règlement est le virement administratif dans un délai de 30 jours.

Le marché étant cofinancé, il sera notifié sous réserve de l'obtention de la subvention par la Région Hauts de France.

Article 9 – CONFIDENTIALITE

L'attention du candidat est appelée sur l'engagement de confidentialité souscrit à l'occasion du dépôt de sa candidature et de son offre.

Article 10 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Il convient de préciser que l'IMT Nord Europe choisira librement l'offre qu'il juge la plus intéressante en tenant compte des critères d'attribution suivants :

CRITERE 1 : QUALITE TECHNIQUE (70% de la note finale) :

- Organisation générale et moyens : 20 points
- Expertise en microbiologie appliquée à l'ingénierie pédologique : 10 points
- Expertise en formulation d'amendements : 10 points
- Certifications et labels en lien avec le projet : 10 points
- Qualité et personnalisation du mémoire technique : 20 points.

La qualité technique sera appréciée à partir des réponses et informations apportées par le candidat dans son mémoire technique. En outre, le candidat précisera également son savoir-faire en matière de protection de l'Environnement et les mesures concrètes de gestion environnementale mises en œuvre.

Le candidat devra répondre à l'ensemble des points du CCTP.

➤ **Pour la valeur technique :**

Dans un premier temps, pour chacun des sous-critères, les candidats vont obtenir un nombre de points en appliquant la grille d'évaluation suivante :

Appréciation	Nombre de points sur 10
Proposition très satisfaisante, standard élevé, plus-value technique	10
Proposition satisfaisante, répond à la demande	8
Proposition assez satisfaisante, présence de quelques observations mineures	5
Proposition insuffisante	2
Absence d'information ou incompréhension totale ou informations hors sujet	0

- dans un deuxième temps, les candidats vont obtenir une note sur 10 pour l'ensemble des sous-critères en appliquant la formule suivante : [(10 x nombre de points total obtenu par le candidat) / le nombre de points total maximum obtenu par le meilleur candidat].
- enfin, dans un troisième temps, cette note obtenue est pondérée par le pourcentage du critère valeur technique indiqué ci-dessus.

CRITERE 2 : COUT DES PRESTATIONS (30% de la note finale) :

Les candidats sont classés par rapport à l'offre la moins disante de la façon suivante :

$$\text{Nombre de points} = 30 \times \frac{\text{Prix le moins élevé}}{\text{Prix du candidat}}$$

➤ **La note finale :**

La note finale sera obtenue par l'addition des notes des critères 1 et 2.

Article 11 – CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

11.1 Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement, (A.E.),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- La Décomposition de Prix Globale et Forfaitaire (D.P.G.F).

11.2 Retrait des plis :

Le dossier est téléchargeable sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2798803&orgAcronyme=a4n>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe® Acrobat® (.pdf) et les fichiers compressés au format Zip® (.zip).

Article 12 – MODALITES DE REPONSE

Le dépôt des offres se fera exclusivement par voie dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). La signature électronique n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre. Les soumissionnaires devront déposer leur offre sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2798803&orgAcronyme=a4n>

Le soumissionnaire ne doit pas :

- utiliser certains formats, notamment les ".exe" ou autres exécutables,
- utiliser certains outils, notamment les "macros".

Le soumissionnaire doit faire en sorte que son offre ne soit pas trop volumineuse en compressant les documents au format Zip ® (.zip).

Le niveau de sécurité minimum requis est le niveau 2. Les formats de signature de référence acceptés sont Pades, Cades, Xades.

L'utilisation du formulaire Document Unique de Marché Européen « DUME » (cas 1) en lieu et place des formulaires DC1+DC2, est préconisée mais le candidat a la possibilité de répondre par tout autre moyen (cas 2)

➔ CAS 1 : envoi d'une réponse AVEC le formulaire « DUME »

Les candidats ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur seul numéro SIRET.

a) Formulaire de candidature DUME à compléter :

Pour renseigner un DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil acheteur et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME sera alors pré-rempli sur la base du numéro de SIRET. Y figureront automatiquement les données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux), les données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global. Il permettra d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS). Il vous appartiendra de compléter les autres informations.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées par la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.

b) Contenu du dossier de réponse électronique :

Avec son offre technique et commerciale, le candidat doit joindre les documents de la candidature qui ne sont pas dans le formulaire DUME.

Le candidat devra produire les documents complémentaires suivants :

• **Documents complémentaires de la candidature à l'offre :**

- Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.
- Un dossier de présentation de l'entreprise précisant ses expériences en matière de prestations similaires, permettant d'évaluer ses capacités techniques, professionnelles et financières, notamment en énumérant ses moyens techniques et humains, son chiffre d'affaires, ses qualifications et en précisant s'il est fait recours, le cas échéant, à la sous-traitance.
- La délégation de pouvoir ou de signature, le cas échéant.

• **Documents relatifs à l'offre technique et commerciale :**

- L'acte d'engagement (AE) complété, daté et signé - sans modification - par le représentant qualifié du candidat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) à accepter sans modification ;
- La DPGF jointe au dossier de consultation
- Le devis détaillé ;
- Un dossier Développement Durable ;
- Le mémoire technique du candidat ;
- Un RIB (BIC et IBAN obligatoires) ;
- Toute autre pièce figurant dans le CCTP / CCAP ou que le candidat jugera utile à la présentation de son offre ;

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre.

Seul, le candidat informé que son offre est retenue, est tenu de la signer.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

➔ CAS 2 : envoi d'une réponse SANS expérimenter le formulaire « DUME »

Les candidats qui ne souhaitent pas expérimenter le DUME doivent produire les documents énumérés ci-après. Ce mode de réponse reste également obligatoire

- pour les candidats qui se présentent en groupements d'entreprises,
- avec un sous-traitant,
- pour un candidat étranger.

Le dossier de réponse doit comprendre les documents de candidature et ceux relatifs à l'offre technique et commerciale.

Chaque candidat devra produire un dossier électronique complet et rédigé en langue française qui contiendra d'une part, l'ensemble des pièces justificatives à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Candidature :

- Une lettre unique de candidature (**imprimé DC1** à jour ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, la lettre de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre

eux ou par le mandataire dûment habilité ; Il doit être précisé expressément si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement ;

- Une déclaration du candidat (**imprimé DC2** à jour ou équivalent) dûment signée ainsi que les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ;
- La délégation de pouvoir le cas échéant ;
- Un extrait KBIS de moins de 3 mois ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet ;
- Un dossier de présentation de l'entreprise précisant ses expériences en matière de prestations similaires, permettant d'évaluer ses capacités techniques, professionnelles et financières, notamment en énumérant ses moyens techniques et humains, son chiffre d'affaires, ses qualifications et en précisant s'il est fait recours, le cas échéant, à la sous-traitance.
- Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature.

Offre :

- L'acte d'engagement (AE) complété, daté et signé - sans modification - par le représentant qualifié du candidat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) à accepter sans modification ;
- La DPGF jointe au dossier de consultation
- Le devis détaillé ;
- Un dossier Développement Durable ;
- Le mémoire technique du candidat ;
- Un RIB (BIC et IBAN obligatoires) ;
- Toute autre pièce figurant dans le CCTP / CCAP ou que le candidat jugera utile à la présentation de son offre ;

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre.

Seul, le candidat informé que son offre est retenue, est tenu de la signer.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre, le règlement de consultation ; seul faisant foi celui détenu par l'administration.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise l'attestation de régularité fiscale (Formulaire 3666-SD) de l'année en cours et l'attestation de marchés publics URSSAF de moins de 6 mois dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Les documents DC1, DC2 peuvent être téléchargés sur le site internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

COPIE DE SAUVEGARDE

Les candidats ont la faculté de faire parvenir au Pouvoir Adjudicateur, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB ...) ou sur support papier.

Cette copie de sauvegarde doit répondre aux exigences réglementaires en matière de signature. Elle doit être envoyée en pli recommandé, affranchi avec accusé de réception postal et parvenir avant les date et heure limites de remise des plis précisées sur la page de garde, à :
IMT Nord Europe – Direction des Affaires Financières - Cellule Marchés Publics –
941 rue Charles Bourseul CS 10838 - 59508 DOUAI Cedex

Cette copie devra comporter la mention lisible de " copie de sauvegarde – Intitulé du marché – Nom du candidat - Ne pas ouvrir ".

VIRUS

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un virus est détecté dans l'offre remise électroniquement, celle-ci ne sera pas ouverte. La copie de sauvegarde peut alors être utilisée le cas échéant sous condition qu'elle ne contienne pas non plus de virus. Dans le cas contraire, l'offre est rejetée et le candidat averti grâce aux renseignements saisis lors de l'identification.

Article 13 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

13.1. Unité monétaire du marché

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

13.2. Visite obligatoire des sites

Sans objet

13.3. Modification du dossier de consultation

IMT Nord Europe se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

13.4. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2798803&orgAcronyme=a4n>

Dans l'onglet « 2. Questions » de la consultation.

Une réponse sera alors adressée à toutes les opérateurs économiques ayant retiré le dossier de consultation.